



VAP-EXPERT/GRENAT - 3mg/ml

1/ IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit VAP'INSIDE

3mg/ml **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Liquide pour cigarettes électroniques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité KAPALINA

adresse : 16 place du Général de Gaulle, 59800 Lille tel : 03 20 12 32 33

e-mail : olivier.bryndza@soft-it.fr **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

2/ IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45 : R21 : Nocif par contact avec la peau Classe de risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP) : H311 : Toxicité aigüe par voie cutanée, catégorie 3 (Acute Tox. 3)

2.2 Éléments d'étiquetage

Règlement d'étiquetage CE 1272/2008 (CLP) : Pictogramme de danger :



Mention d'avertissement :

ATTENTION

Mentions de danger :

H312 : Nocif par contact cutané.

Conseils de prudence :

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants P280 : Porter des gants de protection.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

2.3 Autres dangers Aucun

connu.

3/ COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Substance	Concentration	N° CE	N° CAS	Classification 67/548/CEE	Classification CE 1272/2008
Glycerol	25-50%	200-289-5	56-81-5	Non classé	Non classé
Arômes alimentaires	10-20%	Non applicable		Non classé	Non classé

VAP-EXPERT/GRENAT – 3mg/ml

Nicotine	0,3%	200-193-3	54-11-5	T+ : R27 T : R25 N : R51/53	Acute Tox 1 : H310 Acute Tox. 3 : H301 Aquatic Chronic 2 : H411
----------	------	-----------	---------	-----------------------------------	---

4/ PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

De manière générale, en cas de doute ou de symptômes persistents, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1.1 Inhalation excessive

Emmener la victime à l'air frais et maintenez-la au repos dans une position confortable, favorisant la respiration. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.1.2 Contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier. **4.1.3 Contact avec les yeux**

Laver abondamment avec de l'eau douce pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

4.1.4 Ingestion

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Lui montrer l'étiquette.

Garder au repos. Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucune donnée disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucune donnée disponible.

5/ MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction****5.1.1 Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant aux alcools, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange Oxydes de carbone, oxydes d'azote.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

6/ MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Eviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Equipement de protection individuelle, voir section 8. **6.2**

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un matériau absorbant inerte et évacuer comme déchet spécial. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Références à d'autres sections Pour l'élimination, voir section 13.

7/ MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Pour les précautions, voir section 2.2.

VAP-EXPERT/GRENAT – 3mg/ml**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Donnée

non disponible.

8/ CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

Glycérol : VME = 10mg/m³

Nicotine : VME = 0,5mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition**8.2.1 Contrôles techniques appropriés**

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**8.2.2.1 Protection des yeux / du visage**

Lunettes de sécurité.

8.2.2.2 Protection de la peau Manipuler

avec des gants.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

9/ PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

9.1a	Aspect	Liquide
9.1b	Odeur	Légère
9.1c	Seuil olfactif	Donnée non disponible
9.1d	pH	Donnée non disponible
9.1e	Point de fusion / point de congélation	Donnée non disponible
9.1f	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
9.1g	Point d'éclair	Donnée non disponible
9.1h	Taux d'évaporation	Donnée non disponible
9.1i	Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
9.1j	Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivités	Donnée non disponible
9.1k	Pression de vapeur	Donnée non disponible
9.1l	Densité de vapeur	Donnée non disponible
9.1m	Densité relative	1,1
9.1n	Solubilités	Miscible à l'eau
9.1o	Coefficient de partage : n-octanol / eau	Donnée non disponible
9.1p	Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
9.1q	Température de décomposition	Donnée non disponible
9.1r	Viscosité	Donnée non disponible
9.1s	Propriétés explosives	Donnée non disponible
9.1t	Propriétés comburantes	Donnée non disponible

9.2 Autres Informations

Donnée non disponible

10/ STABILITE ET REACTIVITE**10.1 Réactivité**

VAP-EXPERT/GRENAT – 3mg/ml

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote. **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, lumière, UV.

10.5 Matières incompatibles

Chlorures d'acide, anhydride d'acide, oxydants, chloroformates, agents réducteurs, bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbones, oxydes d'azote.

11/ INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Nicotine : DL50 Orale rat : 50mg/kg.

Glycérol : DL50 Orale rat : 12600mg/kg, DL50 Dermale lapin : >10000mg/kg.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autre sous forme de céphalées, étourdissement, vertiges, fatigue, asthénie musculaire et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Toxique par contact cutané.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

12/ INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Nicotine : CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) : 4mg/l (96h), CE50 Daphnia magna 0,24mg/l (48h).

12.2 Persistance et dégradabilité Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB Donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

13/ CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets Remettre les excédents à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

14/ INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

3144

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

UN3144 : COMPOSE LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PREPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.

14.3 Classes de danger pour le transport

VAP-EXPERT/GRENAT – 3mg/ml

6.1

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	6.1	T1	II	6.1	60	100ml	43274	E4	2	D/E

IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	6.1	-	II	100ml	F-A,S-A	43274	E4

IATA	Classe	2°Etiqu	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note	EQ
	6.1	-	II	654	5 L	662	60 L	A3 A4 A6	E4
	6.1	-	II	Y641	1 L	-	-	A3 A4 A6	E4

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

15/ INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1 Réglementation / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Les arômes alimentaires sont conformes au règlement CE N°1334/2008 du 18 décembre 2008.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique Donnée non disponible.

16/ AUTRES INFORMATIONS

R21 : Nocif par contact avec la peau.

R25 : Toxique en cas d'ingestion.

R27 : Très toxique par contact avec la peau.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H301 : Toxique en cas d'ingestion. H310

: Mortel par contact cutané.

H311 : Toxique par contact cutané.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Cette fiche est rédigée sur la base des FDS des substances utilisées pour la réalisation de la préparation.

Les informations contenues dans cette fiche de données reflètent l'état actuel des connaissances et est fiable sous réserve d'utiliser le produit dans les conditions prescrites et conformément aux applications spécifiées sur l'emballage et/ou dans les notices techniques d'utilisation. Tout autre usage du produit, y compris en combinaison avec tout autre produit ou procédé, se fait sous la seule responsabilité de l'utilisateur. Il est entendu que l'utilisateur est seul responsable de la détermination des mesures de sécurité appropriées et de l'application de la législation qui gouverne ses propres activités.

Informations relatives à la révision :

Première version éditée : 16 mai 2014



VAP-EXPERT/GRENAT - 6mg/ml

1/ IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit VAP'INSIDE
6mg/ml **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Liquide pour cigarettes électroniques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité KAPALINA
adresse : 16 place du Général de Gaulle, 59800 Lille tel : 03 20 12 32 33

e-mail : olivier.bryndza@soft-it.fr **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

2/ IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45 : R21 : Nocif par contact avec la peau Classe de risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP) : H311 : Toxicité aigüe par voie cutanée, catégorie 3 (Acute Tox. 3)

2.2 Eléments d'étiquetage

Règlement d'étiquetage CE 1272/2008 (CLP) : Pictogramme de danger :



Mention d'avertissement :

DANGER

Mentions de danger :

H311 : Toxique par contact cutané.

Conseils de prudence :

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants P280 : Porter des gants de protection.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

P361+P364 : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P312

: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

2.3 Autres dangers Aucun

connu.

3/ COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Substance	Concentration	N° CE	N° CAS	Classification 67/548/CEE	Classification CE 1272/2008
Glycerol	25-50%	200-289-5	56-81-5	Non classé	Non classé

VAP-EXPERT/GRENAT - 6mg/ml

Arômes alimentaires	10-20%	Non applicable		Non classé	Non classé
Nicotine	0,6%	200-193-3	54-11-5	T+ : R27 T : R25 N : R51/53	Acute Tox 1 : H310 Acute Tox. 3 : H301 Aquatic Chronic 2 : H411

4/ PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

De manière générale, en cas de doute ou de symptômes persistents, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1.1 Inhalation excessive

Emmener la victime à l'air frais et maintenez-la au repos dans une position confortable, favorisant la respiration. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.1.2 Contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier. **4.1.3 Contact avec les yeux**

Laver abondamment avec de l'eau douce pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

4.1.4 Ingestion

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Lui montrer l'étiquette.

Garder au repos. Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucune

donnée disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

5/ MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction****5.1.1 Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant aux alcools, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange Oxydes

de carbone, oxydes d'azote.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

6/ MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Eviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Equipement de protection individuelle, voir section 8. **6.2**

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un matériau absorbant inerte et évacuer comme déchet spécial. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Références à d'autres sections Pour

l'élimination, voir section 13.

VAP-EXPERT/GRENAT - 6mg/ml**7/ MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Pour les précautions, voir section 2.2.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Donnée

non disponible.

8/ CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**Glycérol : VME = 10mg/m³Nicotine : VME = 0,5mg/m³**8.2 Contrôles de l'exposition****8.2.1 Contrôles techniques appropriés**

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**8.2.2.1 Protection des yeux / du visage**

Lunettes de sécurité.

8.2.2.2 Protection de la peau Manipuler

avec des gants.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

9/ PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

9.1a	Aspect	Liquide
9.1b	Odeur	Légère
9.1c	Seuil olfactif	Donnée non disponible
9.1d	pH	Donnée non disponible
9.1e	Point de fusion / point de congélation	Donnée non disponible
9.1f	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
9.1g	Point d'éclair	Donnée non disponible
9.1h	Taux d'évaporation	Donnée non disponible
9.1i	Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
9.1j	Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivités	Donnée non disponible
9.1k	Pression de vapeur	Donnée non disponible
9.1l	Densité de vapeur	Donnée non disponible
9.1m	Densité relative	1,1
9.1n	Solubilités	Miscible à l'eau
9.1o	Coefficient de partage : n-octanol / eau	Donnée non disponible
9.1p	Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
9.1q	Température de décomposition	Donnée non disponible
9.1r	Viscosité	Donnée non disponible
9.1s	Propriétés explosives	Donnée non disponible
9.1t	Propriétés comburantes	Donnée non disponible

9.2 Autres Informations

Donnée non disponible

VAP-EXPERT/GRENAT - 6mg/ml

10/ STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote. **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, lumière, UV.

10.5 Matières incompatibles

Chlorures d'acide, anhydride d'acide, oxydants, chloroformates, agents réducteurs, bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux Oxydes

de carbones, oxydes d'azote.

11/ INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Nicotine : DL50 Orale rat : 50mg/kg.

Glycérol : DL50 Orale rat : 12600mg/kg, DL50 Dermale lapin : >10000mg/kg.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autre sous forme de céphalées, étourdissement, vertiges, fatigue, asthénie musculaire et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Toxique par contact cutané.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

12/ INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Nicotine : CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) : 4mg/l (96h), CE50 Daphnia magna 0,24mg/l (48h).

12.2 Persistance et dégradabilité Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et

VPVB Donnée non disponible **12.6 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

13/ CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets Remettre les excédents à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

14/ INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

3144

VAP-EXPERT/GRENAT - 6mg/ml**14.2 Nom d'expédition des Nations Unies**

UN3144 : COMPOSE LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PREPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.

14.3 Classes de danger pour le transport

6.1

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	6.1	T1	II	6.1	60	100ml	43274	E4	2	D/E

IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	6.1	-	II	100ml	F-A,S-A	43274	E4

IATA	Classe	2°Etiqu	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note	EQ
	6.1	-	II	654	5 L	662	60 L	A3 A4 A6	E4
	6.1	-	II	Y641	1 L	-	-	A3 A4 A6	E4

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.**15/ INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****15.1 Réglementation / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Les arômes alimentaires sont conformes au règlement CE N°1334/2008 du 18 décembre 2008.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique Donnée

non disponible.

16/ AUTRES INFORMATIONS

R21 : Nocif par contact avec la peau.

R25 : Toxique en cas d'ingestion.

R27 : Très toxique par contact avec la peau.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H301 : Toxique en cas d'ingestion. H310

: Mortel par contact cutané.

H311 : Toxique par contact cutané.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Cette fiche est rédigée sur la base des FDS des substances utilisées pour la réalisation de la préparation.

Les informations contenues dans cette fiche de données reflètent l'état actuel des connaissances et est fiable sous réserve d'utiliser le produit dans les conditions prescrites et conformément aux applications spécifiées sur l'emballage et/ou dans les notices techniques d'utilisation. Tout autre usage du produit, y compris en combinaison avec tout autre produit ou procédé, se fait sous la seule responsabilité de l'utilisateur. Il est entendu que l'utilisateur est seul responsable de la détermination des mesures de sécurité appropriées et de l'application de la législation qui gouverne ses propres activités.

Informations relatives à la révision :

Première version éditée : 16 mai 2014



VAP-EXPERT/GRENAT-12mg/ml

1/ IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit VAP'INSIDE

12mg/ml.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Liquide pour cigarettes électroniques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité KAPALINA

adresse : 16 place du Général de Gaulle, 59800 Lille tel : 03
20 12 32 33

e-mail : olivier.bryndza@soft-it.fr **1.4 Numéro
d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

2/ IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45 : R24 : Toxique par contact avec la peau Classe de risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP) :

H311 : Toxicité aigüe par voie cutanée, catégorie 3 (Acute Tox. 3)

2.2 Eléments d'étiquetage

Règlement d'étiquetage CE 1272/2008 (CLP) : Pictogramme de danger :



Mention d'avertissement :

DANGER

Mentions de danger :

H311 : Toxique par contact cutané.

Conseils de prudence :

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants P280 : Porter des gants de protection.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

P361+P364 : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P312

: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

2.3 Autres dangers Aucun

connu.

3/ COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Substance	Concentration	N° CE	N° CAS	Classification 67/548/CEE	Classification CE 1272/2008
Glycerol	25-50%	200-289-5	56-81-5	Non classé	Non classé

VAP-EXPERT/GRENAT - 12mg/ml

Arômes alimentaires	10-20%	Non applicable		Non classé	Non classé
Nicotine	1,2%	200-193-3	54-11-5	T+ : R27 T : R25 N : R51/53	Acute Tox 1 : H310 Acute Tox. 3 : H301 Aquatic Chronic 2 : H411

4/ PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

De manière générale, en cas de doute ou de symptômes persistents, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1.1 Inhalation excessive

Emmener la victime à l'air frais et maintenez-la au repos dans une position confortable, favorisant la respiration. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.1.2 Contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier. **4.1.3 Contact avec les yeux**

Laver abondamment avec de l'eau douce pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

4.1.4 Ingestion

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Lui montrer l'étiquette.

Garder au repos. Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucune donnée disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucune donnée disponible.

5/ MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction****5.1.1 Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante aux alcools, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange Oxydes de carbone, oxydes d'azote.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

6/ MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Eviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Equipement de protection individuelle, voir section 8. **6.2**

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un matériau absorbant inerte et évacuer comme déchet spécial. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Références à d'autres sections Pour l'élimination, voir section 13.

VAP-EXPERT/GRENAT - 12mg/ml**7/ MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Pour les précautions, voir section 2.2.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Donnée

non disponible.

8/ CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**Glycérol : VME = 10mg/m³Nicotine : VME = 0,5mg/m³**8.2 Contrôles de l'exposition****8.2.1 Contrôles techniques appropriés**

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**8.2.2.1 Protection des yeux / du visage**

Lunettes de sécurité.

8.2.2.2 Protection de la peau Manipuler

avec des gants.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

9/ PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

9.1a	Aspect	Liquide
9.1b	Odeur	Légère
9.1c	Seuil olfactif	Donnée non disponible
9.1d	pH	Donnée non disponible
9.1e	Point de fusion / point de congélation	Donnée non disponible
9.1f	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
9.1g	Point d'éclair	Donnée non disponible
9.1h	Taux d'évaporation	Donnée non disponible
9.1i	Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
9.1j	Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivités	Donnée non disponible
9.1k	Pression de vapeur	Donnée non disponible
9.1l	Densité de vapeur	Donnée non disponible
9.1m	Densité relative	1,1
9.1n	Solubilités	Miscible à l'eau
9.1o	Coefficient de partage : n-octanol / eau	Donnée non disponible
9.1p	Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
9.1q	Température de décomposition	Donnée non disponible
9.1r	Viscosité	Donnée non disponible
9.1s	Propriétés explosives	Donnée non disponible
9.1t	Propriétés comburantes	Donnée non disponible

9.2 Autres Informations

Donnée non disponible

VAP-EXPERT/GRENAT - 12mg/ml

10/ STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote. **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, lumière, UV.

10.5 Matières incompatibles

Chlorures d'acide, anhydride d'acide, oxydants, chloroformates, agents réducteurs, bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux Oxydes

de carbones, oxydes d'azote.

11/ INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Nicotine : DL50 Orale rat : 50mg/kg.

Glycérol : DL50 Orale rat : 12600mg/kg, DL50 Dermale lapin : >10000mg/kg.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autre sous forme de céphalées, étourdissement, vertiges, fatigue, asthénie musculaire et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Toxique par contact cutané.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

12/ INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Nicotine : CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) : 4mg/l (96h), CE50 Daphnia magna 0,24mg/l (48h).

12.2 Persistance et dégradabilité Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et

VPVB Donnée non disponible **12.6 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

13/ CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets Remettre les excédents à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

14/ INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

3144

VAP-EXPERT/GRENAT - 12mg/ml**14.2 Nom d'expédition des Nations Unies**

UN3144 : COMPOSE LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PREPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.

14.3 Classes de danger pour le transport

6.1

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	6.1	T1	II	6.1	60	100ml	43274	E4	2	D/E

IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	6.1	-	II	100ml	F-A,S-A	43274	E4

IATA	Classe	2°Etiqu	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note	EQ
	6.1	-	II	654	5 L	662	60 L	A3 A4 A6	E4
	6.1	-	II	Y641	1 L	-	-	A3 A4 A6	E4

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.**15/ INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****15.1 Réglementation / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Les arômes alimentaires sont conformes au règlement CE N°1334/2008 du 18 décembre 2008.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique Donnée

non disponible.

16/ AUTRES INFORMATIONS

R24 : Toxique par contact avec la peau.

R25 : Toxique en cas d'ingestion.

R27 : Très toxique par contact avec la peau.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H301 : Toxique en cas d'ingestion. H310

: Mortel par contact cutané.

H311 : Toxique par contact cutané.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Cette fiche est rédigée sur la base des FDS des substances utilisées pour la réalisation de la préparation.

Les informations contenues dans cette fiche de données reflètent l'état actuel des connaissances et est fiable sous réserve d'utiliser le produit dans les conditions prescrites et conformément aux applications spécifiées sur l'emballage et/ou dans les notices techniques d'utilisation. Tout autre usage du produit, y compris en combinaison avec tout autre produit ou procédé, se fait sous la seule responsabilité de l'utilisateur. Il est entendu que l'utilisateur est seul responsable de la détermination des mesures de sécurité appropriées et de l'application de la législation qui gouverne ses propres activités.

Informations relatives à la révision :

Première version éditée : 16 mai 2014



VAP-EXPERT/GRENAT - 18mg/ml

1/ IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit VAP'INSIDE

18mg/ml.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Liquide pour cigarettes électroniques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité KAPALINA

adresse : 16 place du Général de Gaulle, 59800 Lille tel : 03
20 12 32 33

e-mail : olivier.bryndza@soft-it.fr **1.4 Numéro
d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

2/ IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45 : R24 : Toxique par contact avec la peau Classe de risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP) : H311 : Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie 3 (Acute Tox. 3)

2.2 Eléments d'étiquetage

Règlement d'étiquetage CE 1272/2008 (CLP) : Pictogramme de danger :



Mention d'avertissement :

DANGER

Mentions de danger :

H311 : Toxique par contact cutané.

Conseils de prudence :

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants P280 : Porter des gants de protection.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

P361+P364 : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P312

: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

2.3 Autres dangers Aucun

connu.

3/ COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Substance	Concentration	N° CE	N° CAS	Classification 67/548/CEE	Classification CE 1272/2008
Glycerol	25-50%	200-289-5	56-81-5	Non classé	Non classé

VAP-EXPERT/GRENAT - 18mg/ml

Arômes alimentaires	10-20%	Non applicable		Non classé	Non classé
Nicotine	1,8%	200-193-3	54-11-5	T+ : R27 T : R25 N : R51/53	Acute Tox 1 : H310 Acute Tox. 3 : H301 Aquatic Chronic 2 : H411

4/ PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

De manière générale, en cas de doute ou de symptômes persistents, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1.1 Inhalation excessive

Emmener la victime à l'air frais et maintenez-la au repos dans une position confortable, favorisant la respiration. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.1.2 Contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier. **4.1.3 Contact avec les yeux**

Laver abondamment avec de l'eau douce pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

4.1.4 Ingestion

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Lui montrer l'étiquette.

Garder au repos. Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucune

donnée disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

5/ MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction****5.1.1 Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante aux alcools, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange Oxydes

de carbone, oxydes d'azote.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

6/ MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Eviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Equipement de protection individuelle, voir section 8. **6.2**

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un matériau absorbant inerte et évacuer comme déchet spécial. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Références à d'autres sections Pour

l'élimination, voir section 13.

VAP-EXPERT/GRENAT - 18mg/ml**7/ MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Pour les précautions, voir section 2.2.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Donnée

non disponible.

8/ CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**Glycérol : VME = 10mg/m³Nicotine : VME = 0,5mg/m³**8.2 Contrôles de l'exposition****8.2.1 Contrôles techniques appropriés**

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**8.2.2.1 Protection des yeux / du visage**

Lunettes de sécurité.

8.2.2.2 Protection de la peau Manipuler

avec des gants.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

9/ PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

9.1a	Aspect	Liquide
9.1b	Odeur	Légère
9.1c	Seuil olfactif	Donnée non disponible
9.1d	pH	Donnée non disponible
9.1e	Point de fusion / point de congélation	Donnée non disponible
9.1f	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
9.1g	Point d'éclair	Donnée non disponible
9.1h	Taux d'évaporation	Donnée non disponible
9.1i	Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
9.1j	Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivités	Donnée non disponible
9.1k	Pression de vapeur	Donnée non disponible
9.1l	Densité de vapeur	Donnée non disponible
9.1m	Densité relative	1,1
9.1n	Solubilités	Miscible à l'eau
9.1o	Coefficient de partage : n-octanol / eau	Donnée non disponible
9.1p	Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
9.1q	Température de décomposition	Donnée non disponible
9.1r	Viscosité	Donnée non disponible
9.1s	Propriétés explosives	Donnée non disponible
9.1t	Propriétés comburantes	Donnée non disponible

9.2 Autres Informations

Donnée non disponible

VAP-EXPERT/GRENAT - 18mg/ml

10/ STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote. **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, lumière, UV.

10.5 Matières incompatibles

Chlorures d'acide, anhydride d'acide, oxydants, chloroformates, agents réducteurs, bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux Oxydes

de carbones, oxydes d'azote.

11/ INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Nicotine : DL50 Orale rat : 50mg/kg.

Glycérol : DL50 Orale rat : 12600mg/kg, DL50 Dermale lapin : >10000mg/kg.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autre sous forme de céphalées, étourdissement, vertiges, fatigue, asthénie musculaire et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Toxique par contact cutané.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

12/ INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Nicotine : CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) : 4mg/l (96h), CE50 Daphnia magna 0,24mg/l (48h).

12.2 Persistance et dégradabilité Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB Donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes Donnée non disponible

13/ CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets Remettre les excédents à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

14/ INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

3144

VAP-EXPERT/GRENAT - 18mg/ml**14.2 Nom d'expédition des Nations Unies**

UN3144 : COMPOSE LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PREPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.

14.3 Classes de danger pour le transport

6.1

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	6.1	T1	II	6.1	60	100ml	43274	E4	2	D/E

IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	6.1	-	II	100ml	F-A,S-A	43274	E4

IATA	Classe	2°Etiqu	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note	EQ
	6.1	-	II	654	5 L	662	60 L	A3 A4 A6	E4
	6.1	-	II	Y641	1 L	-	-	A3 A4 A6	E4

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

15/ INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1 Réglementation / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Les arômes alimentaires sont conformes au règlement CE N°1334/2008 du 18 décembre 2008.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique Donnée

non disponible.

16/ AUTRES INFORMATIONS

R24 : Toxique par contact avec la peau.

R25 : Toxique en cas d'ingestion.

R27 : Très toxique par contact avec la peau.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H301 : Toxique en cas d'ingestion. H310

: Mortel par contact cutané.

H311 : Toxique par contact cutané.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Cette fiche est rédigée sur la base des FDS des substances utilisées pour la réalisation de la préparation.

Les informations contenues dans cette fiche de données reflètent l'état actuel des connaissances et est fiable sous réserve d'utiliser le produit dans les conditions prescrites et conformément aux applications spécifiées sur l'emballage et/ou dans les notices techniques d'utilisation. Tout autre usage du produit, y compris en combinaison avec tout autre produit ou procédé, se fait sous la seule responsabilité de l'utilisateur. Il est entendu que l'utilisateur est seul responsable de la détermination des mesures de sécurité appropriées et de l'application de la législation qui gouverne ses propres activités.

Informations relatives à la révision :

Première version éditée : 16 mai 2014